

## **FEDERALE ASSURANCE**

SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE CONTRE LES  
ACCIDENTS, L'INCENDIE, LA RESPONSABILITE CIVILE  
ET LES RISQUES DIVERS

Rue de l'Etuve 12  
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0403.257.506

### ***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2020***

Madame,  
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2019.

Déjà en croissance de 2015 à 2018, l'encaissement de la Société Coopérative progresse encore en 2019 (+ 4,7%).

La charge des sinistres augmente, mais sans impacter le ratio combiné par rapport à 2018. Il convient, pour certaines branches, de demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années.

Les frais continuent aussi à augmenter et font l'objet d'une vigilance accrue.

Les résultats financiers, bien qu'en baisse, demeurent satisfaisants. Notons à cet égard que le taux de rendement courant est en légère progression. Le résultat réalisé par la Société Coopérative demeure néanmoins bon.

L'encaissement de la Société Coopérative s'élève à € 158,5 millions, soit une progression de 4,7%. Cette croissance est essentiellement portée par les assurances incendie, responsabilité civile et décennale obligatoire ainsi que par les assurances techniques et protection juridique. Il convient néanmoins de noter un recul pour les assurances Auto. Cette évolution positive de l'encaissement s'inscrit dans un contexte économique comparable à 2018.

La sinistralité est comparable à celle connue en 2018 et demeure un point de vigilance. Si la charge des sinistres survenus en 2019 a augmenté de plus de 6,5 %, elle n'a pas impacté le ratio combiné (rapport entre le coût des sinistres -à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques- majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre), demeuré stable.

L'augmentation des frais d'exploitation reste également un point d'attention.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des branches principales qui composent le portefeuille.

#### **a. Auto**

Après plusieurs années de croissance de l'encaissement Auto, la tendance s'est inversée par un recul en 2019, essentiellement des assurances « Responsabilité civile ». Pour l'assurance « Corps de véhicule » (Omnium), l'encaissement reste quasi stable.

##### *i. Responsabilité Civile (R.C.)*

La baisse de 1,6 % s'explique par une forte concurrence, principalement sur le marché des particuliers. La souscription de nouvelles flottes automobiles et de sociétés de leasing, de même que la campagne « Salon de l'Auto », couronnée de succès, a néanmoins permis de limiter cette baisse après plusieurs années de croissance ininterrompue.

Il convient par ailleurs de souligner que le ratio combiné de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), bien que demeurant globalement stable par rapport à 2018, reste défavorable. Trois dossiers de sinistres réservés à plus d'un million d'euros ont impacté le résultat technique. Comme l'année dernière, la vigilance reste donc de mise.

##### *ii. Corps de véhicule (Omnium)*

Les assurances Auto – Corps de véhicule connaissent quant à elles un statu quo (- 0,1%) en termes d'encaissement du fait, entre autres, de la campagne « Salon de l'Auto », et de la souscription de nouvelles flottes automobiles et de sociétés de leasing.

Contrastant avec la situation en R.C. Auto, le ratio combiné demeure positif et se révèle de surcroît plus favorable qu'en 2018.

#### **b. Responsabilités Civiles (autres que Auto)**

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Cependant, le chiffre d'affaires et la masse salariale des entreprises clientes sont repartis à la hausse depuis 2018. Ces éléments, conjugués à une première année complète de commercialisation de Construct-10, notre assurance obligatoire de la responsabilité décennale des entrepreneurs, contribuent à une jolie hausse de l'encaissement, pour la seconde année consécutive, en assurances Responsabilités civiles (+ 12,7%).

Des initiatives sont prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors des solutions encore mieux adaptées aux besoins de ses différentes cibles.

Le ratio combiné des assurances R.C. Exploitation reste défavorable. Passé de 115% en 2017 à 129% en 2018, il est resté au même niveau en 2019 (128%). Ces chiffres incitent la Société Coopérative à persister dans l'attention qu'elle porte à la qualité de son portefeuille.

### **c. Incendie**

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitation qu'entreprises, a connu une belle croissance en 2019 (+7,9%), similaire à celle déjà connue l'année précédente.

Malgré deux tempêtes subies en 2019 (mars et juin) ayant généré un coût total de € 1,8 million, le ratio combiné évolue favorablement par rapport à 2018 et reste bon pour l'assurance Incendie Habitation. Il en va de même pour l'assurance Multirisk Commerces/PME.

Les garanties des assurances Multirisk Habitation et Commerce/PME ont été revues en profondeur au second semestre de 2019, pour encore mieux rencontrer les besoins de nos assurés en la matière.

### **d. Assurances Techniques**

Sont reprises dans cette catégorie, les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateurs.

L'encaissement de la police Tous Risques Chantier a progressé (+ 25,0%) en 2019. Il en va de même pour l'assurance Bris de Machines, dont le chiffre d'affaires augmente de 10,3%.

Les ratios combinés des assurances Tous Risques Chantier et Bris de Machines se révèlent défavorables, même si leur évolution fut contrastée en 2019 : la tendance fut à l'amélioration en Bris de Machines et à l'aggravation en Tous Risques Chantier.

### **e. Divers**

Le chiffre d'affaires des assurances Protection juridique progresse par rapport à 2018 (+3,2%).

Le combined ratio s'est pour sa part dégradé, du fait de la réserve IBNER, passée de € 0 à 4 millions. Ce phénomène devrait s'estomper en 2020 du fait que la gestion des sinistres Protection juridique est, depuis novembre 2019, assumée par FEDELEX. Celle-ci devrait permettre une amélioration de la gestion des réserves.

En effet, les dossiers de protection juridique ne sont plus suivis par un bureau externe de règlement des sinistres, mais par FEDELEX, le nouveau service indépendant compétent en la matière au sein de FEDERALE Assurance. Cette nouvelle manière de fonctionner permet à FEDERALE Assurance d'offrir un service de qualité au client et un meilleur suivi des affaires (réserves et coûts).

### **Solvabilité**

La Société Coopérative remplit les exigences de solvabilité du nouveau régime Solvency II. Au 31 décembre 2019, le ratio de solvabilité s'élève à 296% (montant non encore audité).

## Ristournes

Les résultats de la Société Coopérative lui ont permis d'accorder à ses clients des ristournes à concurrence de € 5 millions. Elles sont réparties sur base des résultats de chaque branche, selon le schéma suivant (résumé des principales branches) :

• Assurance individuelle Accidents	10 % sur bonus
• Assurance collective Accidents	10 % sur bonus
• Risques accessoires Auto (Omnium – Tourisme & affaires et usage mixte)	5 % sur bonus
• Risques accessoires Auto (Omnium – Autres véhicules terrestres)	5 % sur bonus
• Assurance Incendie – Habitation	10 % sur bonus
• Assurance Incendie – Commerce, PME	10 % sur bonus
• R.C. Vie privée	0 % sur bonus
• R.C. Exploitation	0 % sur bonus
• Autres R.C. professionnelles	0 % sur bonus
• R.C. Auto – Tourisme et Affaires, Usage mixte	5 % sur bonus
• R.C. Auto – Transport de Choses	0 % sur bonus

## COMPTES ANNUELS AU 31.12.2019

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

### **A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)**

<b>Actifs incorporels</b>	<b>0,00</b>
<b>Placements</b>	<b>579.658.988,86</b>
Ils reprennent :	
les terrains et constructions	16.034.374,92
les placements dans des entreprises liées :	121.815.470,39
les participations dans la SA FRE, la sicav FEDERALE Invest, OPTIMCO, LEAPPP, AMINDIS et F.R.E.I.M.	
les autres placements financiers	441.809.143,55
et essentiellement :	
– les actions et autres titres à revenu variable	61.589.112,10
– les obligations et autres titres à revenu fixe	344.944.976,49
– les prêts et crédits hypothécaires	17.601.519,17
– les autres prêts, (principalement un prêt à PROJET CANAL ALBERT et au Vlaams Woningenfonds).	17.673.535,79
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres</b>	<b>59.016.277,98</b>
<b>Créances</b>	<b>75.659.065,29</b>
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
nées d'opérations d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	16.579.875,15
nées d'opérations de réassurance	2.665.979,69
autres créances dont les comptes- courants avec les entreprises liées	56.413.210,45
<b>Autres éléments d'actif</b>	<b>12.616.478,51</b>
Ils reprennent :	
les actifs corporels	416.245,84
les valeurs disponibles	12.200.232,67
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>8.855.973,00</b>
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus.	
<b>TOTAL</b>	<b>735.806.783,64</b>

## **AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)**

<b>Capitaux propres</b>	<b>115.451.954,40</b>
Parmi ces capitaux propres, figurent :	
le capital libéré	1.117.944,32
les plus-values de réévaluation	15.090.074,04
la réserve légale	2.297.980,40
les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	1.234.601,17
les réserves immunisées	914.041,21
les réserves disponibles	85.478.929,19
le bénéfice reporté	9.318.384,07
<b>Provisions techniques</b>	<b>488.049.614,09</b>
Elles représentent la valeur des engagements de la société vis-à-vis des victimes. Des tiers et des assurés	
Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
provision pour primes non acquises	48.537.680,70
provision pour sinistres	322.109.022,39
provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes	7.552.057,86
provisions pour égalisation et catastrophes	108.480.228,75
provision de vieillissement	1.370.624,39
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>185.050,46</b>
Il s'agit des provisions pour pensions et pour impôt.	
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>24.572.245,91</b>
<b>Dettes</b>	<b>105.738.583,65</b>
A noter parmi celles-ci :	
les dettes nées d'opérations d'assurance directe	11.452.267,20
Elles reprennent principalement :	
– les primes payées avant l'échéance	
– les taxes à payer à l'I.N.A.M.I. Et à la Croix-Rouge	
– les commissions à payer	
les dettes nées d'opérations de réassurance	2.752.623,47
d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes "intercompagnies" (comptes courants)	91.533.692,98
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1.809.335,13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>735.806.783,64</b>

## AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>146.425.185,96</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre	
• les primes brutes	158.485.696,96
• les primes cédées aux réassureurs (-)	10.770.564,77
• la variation de la provision pour primes non acquises (augmentation -, réduction +)	4.080.637,86
• la part des réassureurs dans la variation de la provision pour primes non acquises (augmentation +, réduction -)	2.790.691,63
<b>Produits des placements</b>	<b>23.178.082,14</b>
Ils comprennent :	
• les produits des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation Il s'agit des revenus de la sicav FEDERALE Invest et de K-Building	4.053.218,73
• les produits des autres placements Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur crédits hypothécaires et des intérêts sur autres prêts	17.460.211,24
• les reprises de corrections de valeur sur placements au lieu de € 279.000,00 en 2018.	-
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable, au lieu de € 6.378.164,69 en 2018	1.664.652,17
<b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>1.484.149,52</b>
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance	
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>	<b>105.797.840,04</b>
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	108.895.337,45
• la part des réassureurs (-)	8.532.371,85
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	6.640.721,93
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	1.205.847,49

<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>36.332,43</b>
<b>Participation aux bénéfiques et ristournes (-)</b> Ce montant correspond à la différence entre le montant des ristournes octroyé en 2019 s'élevant à €4.990.899,00 sous déduction de € 703;910,75 correspondant aux mouvements sur les ristournes prescrites de l'exercice 2014 (5 ans)	<b>4.286.988,25</b>
<b>Frais d'exploitation nets (-)</b> Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration, duquel sont déduites les commissions reçues des réassureurs	<b>48.063.139,52</b>
<b>Charges des placements (-)</b> Elle reprennent notamment :	<b>10.809.365,73</b>
• les charges de gestion des placements, les frais d'entretien et de réparations des immeubles et les précomptes immobiliers	1.928.863,04
• les corrections de valeurs sur placements dont des réductions de valeur pour un montant de € 93.300,31	731.262,07
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe au lieu de € 1.953.502,18 en 2018.	8.149.240,62
<b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b> Il s'agit des capitaux, rentes et allocations transférés au Fonds des Accidents du Travail, des frais administratifs et des frais d'inspection.	<b>357.816,49</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)</b> Au 31/12/2019, celle-ci s'élève à 108.480.228,75	<b>-1.691.327,71</b>
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, après avoir octroyé € 4.990.899,00 de ristournes, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, est de	<b>9.616.384,07</b>
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• dividendes	178.000,00
• bénéfice à reporter	9.318.384,07
• Autres allocataires (prime pouvoir d'achat)	120.000,00

La Société Coopérative dispose, au 31.12.2019, d'un actif net (€ 115.451.954,39 dont maximum € 95.711.354,46 peuvent être distribués) suffisant pour permettre la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les indicateurs de liquidité montrent qu'après la distribution des dividendes, la société pourra continuer à s'acquitter de ses dettes à leur échéance, pendant une période d'au moins douze mois. Le test de liquidité comme défini à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations sera réalisé avant la distribution effective des dividendes laquelle est reportée au 1er octobre 2020, en exécution de la circulaire de la BNB



(NBB\_2020\_012) du 7 avril relative à la distributions de dividendes, rémunération variable et participation aux bénéfices dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

## **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Remarque préliminaire : Aucun événement post-clôture ne vient modifier l'image fidèle des comptes annuels arrêtés au 31.12.2019.

Cela fait maintenant plus d'un mois que les marchés boursiers sont entrés en phase de correction. Au 19 mars, les indices boursiers avaient perdu entre 30 et 40% depuis le 1er janvier et les spreads crédit impactent les valorisations obligataires. Heureusement les marchés se reprennent un peu depuis lors mais l'évolution de ceux-ci reste incertaine à court terme.

Deux facteurs majeurs expliquent cette évolution de la Finance :

- La mésentente des pays producteurs de pétrole (OPEP) et la décision de l'Arabie Saoudite d'augmenter sa production de pétrole à un moment où la demande est déjà en baisse, avec pour conséquence un effondrement du prix du pétrole.
- L'épidémie du Coronavirus ( appelé Covid-19 ) est très rapidement passé au stade d'une pandémie mondiale suivant les termes utilisés par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Tous les Etats, pour mener la lutte contre cette propagation rapide, ont instauré des mesures de confinement de plus en plus restrictives de leur population.

Les points suivants méritent une attention particulière au niveau de la gestion de nos sociétés au vu des risques de récession comme conséquence à cet environnement économique :

- L'activité d'assurance
  - En ce qui concerne nos produits d'assurance, nous ne prévoyons pas d'impact substantiel sur les sinistres, à l'exception des assurances décès.
  - En ce qui concerne les assurances décès, nous constatons que la surmortalité toucherait principalement les plus de 65 ans. Cette tranche d'âge est négligeable dans notre portefeuille.
  - En ce qui concerne le service à la clientèle, il est prévu que la grande majorité du personnel travaille à domicile.
  - Nous nous attendons à une baisse potentiellement importante de l'encaissement Vie.

- La continuité de l'entreprise

Le train de mesures communiqué par Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurances, vise concrètement à faire preuve de flexibilité à l'égard des personnes (personnes physiques ou morales) qui rencontrent des difficultés de paiement lors du paiement des primes, d'accorder un répit à celles qui doivent rembourser un crédit hypothécaire, de mettre au point un dispositif concernant les assurances relatives au solde restant dû et les assurances-incendie (cette dernière disposition concerne toute personne devenue chômeuse). De même, il est également important que les

assureurs s'engagent à continuer de protéger le personnel en cas de chômage temporaire.

Ces impacts financiers seront non négligeables mais temporaires et ne mettent pas à mal la continuité de la société dont la solvabilité s'est améliorée ces dernières années. Ces mesures transitoires visent à éviter le risque de faillite des entreprises ou des difficultés de vie des particuliers confrontés à cette pandémie.

- Les impacts sur la valorisation des actifs financiers

La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse. Ceci signifie tout simplement que la volatilité dans les prix sont fortement augmentés. Pour y faire face, les Autorités Monétaires internationales ont pris des mesures d'accompagnement de l'économie sans précédent, ce qui devrait éviter que les investisseurs ne récupèrent pas la majorité de leur investissement initial. Il faut néanmoins être conscient qu'au cas par cas, un accident est toujours possible. Une attention forte est dédiée aux risques de liquidité au niveau de la gestion financière mais également des encaissements ainsi qu'aux évolutions des conditions de marché (situation sociale, politique et économique).

- Impact sur le goodwill

Les impacts, vu les montants en cause, sont négligeables par rapport aux autres risques suivis.

## **BILAN SOCIAL**

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 450,6 unités au cours de l'exercice 2019 contre 441,9 unités en 2018.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 37.084.751.

153 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 87 personnes ont suivi une formation informelle.

## **GESTION DES RISQUES**

Pour la gestion des risques, l'année 2019 a été marquée, pour la Société Coopérative, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le réviseur, les fonctions de contrôles et la BNB.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2019).
- La diminution des ratios de solvabilité suite à la baisse des taux en 2019.
- L'évaluation du Cyberrisk et discussion du plan d'actions.
- L'état d'avancement du plan d'action S/P (demande de quantification des actions prises).
- La présentation des objectifs du programme de réassurance pour 2019.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT) pour la Non Vie.
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.

- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- Réponse aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.

### Les ratios de solvabilité au 31/12/2019 (montants non encore audités)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance sont confortables comparés aux niveaux des ratios définis dans le « Risk Appetite Statement ».

	<b>31/12/2019</b>	<b>Seuil de tolérance</b>	<b>Risk Appetite</b>
Mutuelle Vie	183%	125%	150%
Soc Coopérative	296%	125%	150%
Caisse Commune	231%	125%	150%

### La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités du groupe. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de tolérance aux risques;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

## Quels types de risques ?

### Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, une politique d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

### Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Le contrôle de cette politique est confié au comité de gestion des risques financiers (ALM). Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;

- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

### Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

## **GESTION FINANCIERE**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus et, par extension, le renforcement des équipes.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

En vue de protéger au bilan une majorité des plus-values latentes sur les portefeuilles d'actions, il a été décidé de recourir à l'usage de futures sur indices. Ces futures ont comme avantage d'être liquides, la fixation de leur prix est simple et transparente, et le coût de couverture est quasi nul.

En dépit d'un environnement d'investissement de plus en plus difficile, marqué par une forte concurrence et une baisse généralisée des rendements, les revenus financiers récurrents ont fortement progressé de 12,6%. Les revenus sur obligations ont pu être maintenus grâce à un taux de réinvestissement élevé, alors que les revenus des dividendes ont augmenté de moitié, essentiellement grâce aux filiales immobilières.

Les revenus totaux sur actifs financiers sont en baisse par rapport au profit de 2018. Cette baisse est entièrement imputable aux résultats non-récurrents liée à la perte sur couverture du portefeuille d'actions (via des Futures) alimentée par la hausse des bourses. Cette perte sur couverture n'a été que partiellement compensée par la réalisation d'une partie des nouvelles plus-values sur le portefeuille d'actions sous-jacent.

## **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

L'entreprise n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

## **GOUVERNANCE**

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

### ***Pour FEDERALE Assurance***

Le comité de direction est compétent pour les entreprises d'assurance et est composé comme suit :

- monsieur Tom MEEUS, administrateur-délégué et président du comité de direction;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur;
- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-directeur;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes sociétés.

La présidence du conseil d'administration est depuis 2018 assurée par monsieur Frank GOES.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque des entreprises d'assurance du groupe par le conseil d'administration : le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

Conformément à la loi du 17 décembre 2008 relative au comité d'audit dans les entreprises financières, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS et est par ailleurs composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Jean BIESMANS, Frank GOES, Pierre-Marie MELIN et Guy ROELANDT.

Parmi eux :

- Tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- La majorité des membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens du Code des sociétés et des associations ;
- Deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvabilité II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- La plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- Les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégalement des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

### ***Pour la Société Coopérative***

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale) :

- la nomination de messieurs Jean-Baptiste BRAET et Michel VANDERSTRAETEN en tant qu'administrateur non-exécutif, pour une période de 6 ans ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif, pour une durée de 6 ans de monsieur Serge DE CUYPER.

Par ailleurs, le conseil d'administration a procédé :

- à la nomination de monsieur Bruno THOLLEBEKE, pour une durée de 3 ans, en tant que membre du comité d'audit ;
- à la nomination de monsieur Yvan FIEREMANS, pour une durée de 3 ans, en tant que membre du comité de nomination et de rémunération ;
- au renouvellement de mandat de membre du comité de nomination et de rémunération, pour une durée de 3 ans, de monsieur Frédéric de SCHREVEL.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation du mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Jean BIESMANS.

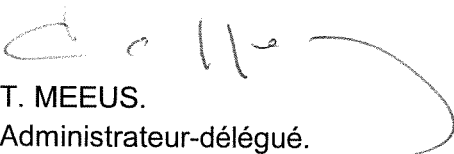
Les fonctions extérieures exercées par les administrateurs exécutifs et non exécutifs, font l'objet d'une publicité via le site d'internet de FEDERALE Assurance ([www.federale.be](http://www.federale.be)).

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Société Coopérative pour le travail accompli au cours de l'exercice 2019.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le 18/4/2020

Pour le conseil d'administration,

  
T. MEEUS.  
Administrateur-délégué.